



HEBDO F@OT 21

JOURNAL DU 11 JUILLET 2020



C'est avec tristesse que nous apprenons la disparition de **Claude BOUJON**, décédé le **Lundi 6 Juillet 2020**, à 76 ans.

Claude a œuvré pour le football durant de longues années en étant dirigeant aux clubs de PARVEX – ASPTT DIJON - ASC AUTOROUTES puis dans les instances du District.

C'est en 95 qu'il rejoint la Commission Départementale foot entreprise en 1995 jusqu'en 2013 et dans les années 2000 la C° Régionale. Puis il a été Responsable de l'équipe de côte d'or footentreprise pour les Inter-Districts pendant les années 2000 à 2010.

Il est rentré en CDA de Côte D'or de 2006/2007 à 2011/2012.

Il devient, également, membre du Comité Directeur du District de 2004 à 2012, il a décidé d'arrêté. Il a continué dans les instances départementale en intégrant la Commission des Compétitions du district à partir de 2013 jusqu'en 2017.

Au niveau Régionale il a été Délégué en Ligue de Bourgogne de 2002 à 2015.

Il aura reçu de la Médaille de la Ligue de Bourgogne et du District.

Le Comité de Directeur, l'ensemble du District et les salariés du district, adressent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Ses obsèques auront lieu le Lundi 13 Juillet à 13 h 30 au Crématorium de Mirande.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2020 A 19 H 00

SALLE DES FETES A PONTAILLER/SAONE

APPELS A CANDIDATURES

Appel à candidature - Election du Comité de direction du District de Côte d'Or

L'élection du Comité de Direction du District de Côte d'Or de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre 2020 à PONTAILLER/SAONE

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 6 Juillet au 2 Septembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District de Côte d'Or de Football Candidature à l'élection du Comité de Direction BP 10069 – 21802 Quetigny Cedex.

RAPPEL DES MODALITÉS et DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE (extrait des Statuts du District)

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous :

- Déclaration de candidature de liste
- <u>Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat</u>
- Les statuts sont consultables sur le Site dans la rubrique Documents -> Statuts et Règlements

Appel à candidature-Election de la Délégation du District aux l'A.G Ligue

L'élection de la délégation du District de Côte d'Or de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne de Franche Comte de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre 2020 à PONTAILLER/SAONE

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 6 Juillet 2020 au 2 Septembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District de Côte d'Or de Football Election de Délégué de District BP 10069 – 21802 Quetigny Cedex

Rappels:

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.1.1 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 10 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous

- Déclaration de candidature délégué
- Déclaration individuelle de non-condamnation
- Les statuts sont consultables sur le Site dans la rubrique Documents -> Statuts et Règlements

Proposition de Médailles : les clubs ayant des propositions à faire en vue de l'attribution de la médaille du District doivent les adresser par courrier ou par courrier électronique au secrétariat du district pour 2 Septembre 2020

Voeux clubs et Comité Directeur: Ils doivent être adressés au secrétariat du district par courrier simple ou courrier électronique au plus tard le 2 Septembre 2020 (soit 30 jours avant la date de l'A.G - article 12.5.2) au secrétariat du district.

Rapports d'activités des commissions : Les commissions doivent faire parvenir leur rapport de commission au secrétariat pour le 17 Aout 2020

RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE



Pour cette nouvelle saison 2020 2021, le District de Côte d'Or va renouveler l'expérience du **Service Civique** avec le recrutement d'un nouveau volontaire. La mission que nous vous proposons consiste en

- La mise en place d'action dans le cadre du Programme Educatif Fédéral lors des actions organisées par le district.
- L'accompagnement des clubs dans le développement de leur programme éducatif
- Le suivi des fiches PEF réalisées par les clubs et l'animation des réseaux sociaux sur le thème du PEF

Infos Générales:

- Service civique de 7 mois de octobre 2020 à Avril 2021
- Temps de travail : 24h hebdomadaires

Vous avez **jusqu'au 18 Septembre 2020** <u>pour pouvoir postuler, les</u> candidatures sont à envoyer au secrétariat du District à <u>achapon@cote-dor.fff.fr</u>

AGENDA

Mardi 27 Aout 2019

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

Jeudi 29 Aout 2019

CDA plénière à 19 h 00 au Siège du District

PROCES VERBAUX

COMITE DIRECTEUR

PV N° 1 CD/1

REUNION DU : 7 Juillet 2020 par visioconférence et en présentiel

Présidence: M DURAND D

Présents: Mmes URBANIAK N - TILLOL P - STORNO P - MM. AUCAIGNE P - BERNIER PY - DUJARDIN N -

MONNIN M - PAGANT JM -THIBERT J - VALOT N.

Invité: M. CALZADA G

Excusés: Mmes PARIZOT E - DUCREUX E - MM. DA SILVA S - EL IDRISSI M (pouvoir à M. THIBERT) -

BOTTOU YP. FAORO P (pouvoir à N. VALOT) - GIANNINI E - LECOUR B

Absents non excusés: MM. ABBEY J - BRIEND V

Carnet noir

Suite au décès de Claude BOUJON, ancien membre du Comité Directeur et membre de commissions, le Comité Directeur présente ses sincères condoléances à sa femme et aux membres de sa famille.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 22/06/2020

Réunion du Comité Directeur du 22/06/2020 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 Informations

- Coupe de France : les engagements sont en hausse sur la Ligue BFC, 394 au lieu de 365 engagés en 2019 ce qui obligera à un tour de cadrage pour 6 équipes le 23 aout.
- AG fédérale du 26 juin validation de la convention FFF- LFP prenant effet au 1/07/2020. Cette dernière valide une redistribution financière de la LFP vers le football amateur
- Suspension à temps: le COMEX suit les recommandations du CNOSF concernant les purges des suspensions à temps qui comprendront la période du 13 mars au 30 juin 2020 (voir Annexe).
- Demandes de licences en ce début de saison est plus soutenue que la saison passée, c'est peut-être dû à la campagne de dématérialisation.
- Un nouveau document reprenant l'ensemble des différents règlements sportifs du District a été réalisé par Agnès CHAPON pendant le confinement. Ce document est transmis à l'ensemble des membres du CD pour vérification. Les commissions doivent apporter les modifications règlementaires souhaitées pour le prochain CD afin de présenter ces règlements aux votes lors de l'AG du 2 octobre à Pontailler.

2.2 Courriers

De La DDCS: concernant la subvention FDVA.

Du club de AISEREY IZEURE et LONGVIC : concernant le classement de l'Éthique par clubs. Pris note. Une réponse a été faite aux deux clubs.

Du CD 21: concernant le plan de soutien aux associations. Pris note

LBFC: informant l'affiliation du club Football Club Neuilly Crimolois Sennecey sous le numéro d'affiliation **560501**. Fusion des clubs du FC Sennecey les Dijon et du FC Neuilly

Du club de Métropole Futsal. Pris note

Remise de label à Chevigny le 12 septembre : Désignation du représentant au prochain CD

III - SAISON 2020/2021

• FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La FMI sera mise en place pour les U13 FEM à compter de la phase printemps de la saison 2020/2021

- Contrôle des suspensions: ce contrôle n'était plus pratiqué depuis quelques saisons. Par respect du travail
 accompli par les différentes commissions ainsi que des clubs, le CD valide cette reprise de contrôle. Le
 secrétariat sera chargé de mettre en place les outils de contrôle puis de transmettre à la commission des
 compétitions les résultats des contrôles. Mise en place début de saison 2020/2021.
- Calendrier Championnats Séniors : le CD valide le calendrier senior de la saison 2020/2021 proposé (voir annexe)

L'intersaison ne permettra pas de mettre en place une pratique associée de Futsal, priorité est donnée à un championnat Futsal de District ou interdistricts. Le CD demande à la commission de la pratique diversifiée de mettre en place une épreuve permettant de désigner un représentant de la Côte d'Or à la finale régionale de février 2021.

- Calendriers championnats jeunes (G et F) et Futsal : ils seront établis après les retours et préconisations de la Fédération Française de Football.
- Tableau des Accessions et Rétrogradations : le CD valide le tableau présenté (voir annexe) L'attention des clubs est attirée sur le fait qu'avec des groupes à 14 en D1 et D2, le nombre de descentes sera plus élevé.
- Arbitrage Futsal pratique associée: le cout de l'arbitrage des plateaux liés au Futsal pratique associée jeunes sera à la charge des équipes participantes, le CD valide la proposition, la comptabilité proposera la méthode de calcul.
- Barème financier : le barème sera validé au prochain CD.

V - DIVERS

Commission des opérations de surveillance électorales (COSE) : Le CD valide la composition de la commission. JANIN D, DARMINGY JP, BONIN Denis, ES SBITI Brahim, LEGRAND Cathy, NAPPEY Thierry, PERROT J.F

CDA: Le CD désigne Jérôme THIBERT comme membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage auprès de la CDA

Apprentissage : le CD valide la prise en charge d'un apprenti, Pauline Tillol, Jérôme Thibert et le président sont chargés de définir et rechercher le profil auprès des organismes habilités tout en bénéficiant des aides de l'état.

Participation des clubs foot entreprise à la Coupe de Côte d'Or : la commission des compétitions fera une proposition au prochain CD pour validation

Relevés de Compte : Le CD valide le non engagement en championnat des clubs non en règle avec le relevé de Mars et n'ayant pas répondu à nos diverses sollicitations

DTD: Pauline TILLOL est chargée de conduire un groupe de travail pour examiner rapidement les modifications aux principes de calcul d'accession aux championnats jeunes

Prochain CD visioconférence et présentiel : le lundi 24 aout à 18h30

Levée de la séance à 20 h 15

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

La Président : D. DURAND

Retrouver les documents ci-dessous sur notre site

sur décision de son Comité de Direction, créer u ar ailleurs, si l'application de la règle exposée au te poule de 13 à 14 équipes pour la saison 2020 / es), si la ligue ou le District veut pérenniser ou au District de prendre toutes les mesures n D3 D3 essions de Rétrogradés de vers D2 D3 vers D4	u paragraphe précédent a pour effet de / 2021, cette 14ième équipe ne pouvant cette situation au-delà de la saison
ar ailleurs, si l'application de la règle exposée au te poule de 13 à 14 équipes pour la saison 2020 / es), si la Ligue ou le District veut pérenniser pu au District de prendre toutes les mesures n D3 essions de Rétrogradés de	u paragraphe précédent a pour effet de / 2021, cette 14ième équipe -ne pouvant cette situation au-delà de la saison nécessaires afin que ses championnats
essions de Rétrogradés de	
· ·	Accessions do
	D4 vers D3
21	
et (11ième et 12ième)	6
et (11ième et 12ième)	6
et (11ième et 12ième)	5
4 les 3 derniers de chaque chaque groupe (10ième-11ième et 12ième)	5
4 les 3 derniers de chaque chaque groupe groupe (10ième-11ième et 12ième)	4
: :	21 6 6 c chaque groupe et et les 2 derniers de chaque groupe (11ième et 12ième) et chaque groupe et les 2 plus mauvais 10ième 11 les 2 derniers de chaque groupe (11ième et 12ième) et les 3 plus mauvais 10ièmes 11 les deux derniers de chaque groupe et et les 3 plus mauvais 10ièmes 11 les deux derniers de chaque groupe (11ième et 12ième) et les 3 plus mauvais 10ièmes 12 les 3 derniers de chaque groupe (10ième-11ième et 12ième) 12 les 3 derniers de chaque groupe (10ième-11ième et 12ième) 12 les 3 derniers de chaque groupe (10ième-11ième et 12ième)

	CALENDRIER SENIORS - 2020/2021																	
	Coupe Coupe Coupe R3 DISTRICT																	
М	J	France	BFC	Intersport	R1	R2 - R3	groupe de 13	D1 - D2	D3			04 temps		COUP	ES			
								Groupes	Groupes	D4 Phase Automne			D1D			FUTSAL		
AOUT								de 14	de 12		N.H	N.B	2	D3	D4			
β	22-23																	
	29-30	1er tour																
쀭	5-6 12-13	2ème Tour			1	1	1	1	2	3								
SEPTEMBRE	19-20	3ème Tour		1	C/MR	C/MR	C/MR	M.R	M.R	M.R			1T	1T	1T			
SEP	26-27				2	2	2	2	2	2								
	Mercredi 30																	
اسا	3-4 10-11	4ème Tour	1	2	C/MR 3	C/MR 3	C/MR 3	3	3	3								
OCTOBRE	Mercredi 14				3	3	3	4	4	4								
5	17-18	5ième Tour	2	3	C/MR	C/MR	C/MR	5	5	5								
Ш	24-25				4	4	4	6	6	6								
	31/10-1/11 Toussaint	6ième Tour		4	C/MR	C/MR	5	M.R	M.R	M.R			1/4	1/8	1/32			
3KE	7-8				5	5	6	7	7	7								
NOVEMBRE	Mer 11 Armistice				MR	MR	MR	M.R	M.R	M.R			M.R	M.R	M.R			
Į Š	14-15				6	6	7	8	8	8								
	21-22	7ème Tour			7	7	8 9	9	9 M.R	9 M.R					1/16			
H	28-29 Mercredi 2				8	8	9	10	IVIIN	IVI.IV					1/10			
P. e	5-6				9	9	10	11	10	10								
Décembre	12-13	8ème Tour	MR	MR	MR	MR	MR	12	11	M.R								
اة	19-20							M.R	M.R	M.R			M.R	M.R	M.R			
\vdash	26-27	1/32ème F																
	9-10	1/3201110 F																
JANVIER	16-17	1/16ème F																
NA	23-24				MR	MR	MR	M.R	M.R				M.R	M.R	M.R			
	26.27.28/1 30-31	1/8ème F	MR	MR	MR	MR	11	13	M.R		-	-			M.R			
H	6-7			· · ·	10	10	12	14	M.R						M.R			
置	9,10,11	1/4 F																
FEVRIER	13-14				11	11	13	M.R	M.R					1/4	1/8			
	27-28		32ème	5	12 MR	12 MR	14 MR	15 M.R	12 M.R		1 M.R	1 M.R	M.R	M R	M.R			
	2,3,4	1/2 F																
	6-7				13	13	15	16	13		2	2						
MARS	13-14		10)		14	14	16	17	14		3	3			MD			
	20-21		16ème		MR 15	MR 15	17 18	18 19	M.R 15		M.R 4	M.R 4			M.R			
	Mercredi 31				13	13	10											
	3-4 (Pâques)		8ème	MR	MR	MR	MR	M.R	M.R		M.R	M.R	M.R	M.R	1/4			
	Lundi 5 (Pâques)				MR	MR	MR	M.R	M.R		M.R	M.R						-
	10-11 17-18				16 17	16 17	19 20	20	16 17		5 6	5 6						
	Mercredi 21				1/	1/	20	2.1	1/		0							
Ш	24-25	Finale (24/4)			18	18	21	22	18		7	7						
	1-2 (Fête Tra)		1/4	1/4	MR	MR	22	M.R	M.R		M.R	M.R	1/2	1/2	1/2			
	8 - 9 (Vict 45) Mercredi 12				19	19	23	23	19		8	8						
MA	Jeudi 13 (Ascention		1/2	1/2	MR	MR	MR	M.R	M.R		M.R	M.R	M.R		M.R			
Σ	15-16			, -	20	20	24	24	20		9	9						
	22-23 Pentecôte				MR	MR	MR						F	INAL	ES			
	Lun24 (Pentecôte) 29-30				MR 21	MR 21	MR 25	M.R 25	M.R 21		M.R 10	M.R 10						
\forall	29-30 5-6				22	22	26	26	21		10	10						
ijī	12-13		FINALE	FINALE								P.F						
	19-20																1	ı
-	M.R : Match remis	5																-
	P.F : Poule Finale																	

DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

PV N° 98 CD/4

REUNION DU: 19 Juin 2020 par visioconférence

Présents : MME TILLOL P - MM. DA SILVA S - LECOUR B - LETRECHET T - VIAULT S

Excusés: MM. BERNIER PY - THIBERT J - BRUNET V - CHAMPAGNAT J

Absents non excusés: FEZEU D - SOTTORA E

Assistent: MME CHAPON A, Secrétaire Administrative

I- RECEPTION Etude DES CANDIDATURES - GENERALITES

Une fois les candidatures jugées recevables par la commission, celle-ci procède à l'établissement des classements des candidatures pour les départager en fonctions des *critères* définis Article 3.2.A et 3.2B des activités sportives jeunes du district de Côte d'Or.

La commission définie en fonction des candidatures régionales, les équipes de référence auxquelles seront attribuées ces critères.

Rappel:

CANDIDATURES – DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application des barèmes d'admission, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club.
- Le ratio de licenciés jeunes sur le total de licenciés du club.
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Éducateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu que la liste des clubs labellisés gelée conformément à la décision du PV du BELFA du 14 avril 2020
 § 3.A
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,
- Et Concernant spécifiquement les candidatures U13 et U15, Attendu la non tenue du 2ème tour du Festival U13 Pitch programmé le 21 mars 2020 (PV de la commission sportive du 29 janvier 2020),

II- RECEPTION – ETUDES DES CANDIDATURES DU NIVEAU U13 D1

Les 18 clubs suivants ont candidaté pour 16 places disponibles en U13 D1 :

ASPTT	FAUVERNEY	IS SELONGEY	QUETIGNY
BEAUNE	FONTAINE LES DIJON	JDF 21	ST APOLLINAIRE
CHEVIGNY ST SR	FONTAINE OUCHE	MARSANNAY	ST JEAN DE LOSNE
DAIX	GEVREY	MVF	USCD
DFCO	GJ GENLIS VILLERS		

La commission, après étude, dit les candidatures recevables.

Équipe de référence

Attendu qu'aucun engagement au niveau Ligue n'est possible, toutes les candidatures sont étudiées en référence à l'équipe 1 U13 de la saison 2019/2020 phase Automne, comme défini par la décision du COMEX du 11 mai 2020 et selon les critères validés lors de l'AG du 29 juin 2018 à Dijon.

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats, les détails sont présentés en annexes.

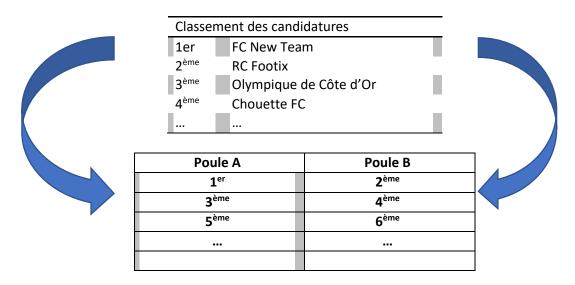
Sous réserve

- Des dossiers en cours,
- Des engagements des clubs,

la DTD transmet à la commission sportive, les pré-engagements pour le niveau U13 D1 :

ASPTT	DFCO	GJ GENLIS VILLERS	MVF
BEAUNE	FONTAINE LES DIJON	IS SELONGEY	ST APOLLINAIRE
CHEVIGNY ST SR	FONTAINE OUCHE	JDF 21	ST JEAN DE LOSNE
DAIX	GEVREY	QUETIGNY	USCD

La commission propose également la constitution des groupes en respectant le principe suivant :



Attendu que plusieurs équipes se retrouvent à égalités de points il a été calculé le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club. :

Pour le 15 et 16^{ème} place : DAIX : 0,222 ; QUETIGNY : 0,137

Pour la 2 et 3ème place : FONTAINE LES DIJON : 0,216 ASPTT : 0,180

POULE A	POULE B		
DFCO	AS FONTAINE OUCHE		
FONTAINE LES DIJON	ASPTT		
USCD	BEAUNE		
IS SELONGEY	MVF		
CHEVIGNY ST SAUVEUR	ST JEAN DE LOSNE		
ST APOLLINAIRE	JDF 21		
GEVREY	GJ GENLIS VILLERS		
DAIX	QUETIGNY		

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel (achapon@cote-dor.fff.fr) avant le 10 juillet prochain.

III- RECEPTION - ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U15 D1

Les 15 clubs suivants ont candidaté pour 10 places disponibles en U15 D1 :

BEAUNE	FONTAINE LES DIJON	JDF 21	USSE
CHEVIGNY ST SR	GEVREY	MVF	USCD
DAIX	GJ GENLIS VILLERS	MPL	ST APOLLINAIRE
DFCO	IS SELONGEY	QUETIGNY	

La commission, après étude, dit les candidatures recevables.

Équipe de référence

- Attendu l'application des règlements des championnats jeunes suite au vote de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,
- Attendu que les clubs de Beaune, Chevigny ST SR, Daix, JDF21, Gevrey, Is-Selongey, FC MPL, GJ Genlis Villers, Quetigny, USSE n'ont pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective est étudiée en référence à l'équipe N°1 U13, quelle que soit la division, Phase Automne, comme défini par la décision du COMEX du 11 mai 2020.
- Attendu que le club de USCD est retenu en U14R pour la saison 2020-2021, en référence à son équipe U13 n°1 évoluant en U13 qualifiée Inter Secteur phase Printemps, la candidature de USCD est étudiée en référence de l'équipe U13 n°2 de la saison 2019-2020 évoluant U13D2 Phase Automne, comme défini par la décision du COMEX du 11 mai 2020.
- Attendu que le club de St Apollinaire est retenu en U14R pour la saison 2020-2021, en référence à son équipe U13 n°1 évoluant en U13 de la saison 2019-2020, la candidature de St Apollinaire est étudiée en référence de l'équipe U13 n°2 de la saison 2019-2020 évoluant U13D2 Phase Automne, comme défini par la décision du COMEX du 11 mai 2020.
- Attendu que le club de **MVF n'est pas retenu en U15R** pour la saison 2020-2021, Par conséquent, la candidature de MVF est étudiée en référence de l'équipe U14R du GJMVSR de la saison 2019-2020.
- Attendu que le club de Dijon FCO est retenu en U14R pour la saison 2020-2021, en référence à son équipe U13 n°1 évoluant en U13 Inter Secteur phase Printemps de la saison 2019-2020, Attendu que le club de Dijon FCO est retenu en U15R pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U14R de la saison 2019-2020, Par conséquent, la candidature de Dijon FCO est étudiée en référence de l'équipe U13 n°2 du DFCO de la saison 2019-2020 évoluant U13 D2 Phase Automne, comme défini par la décision du COMEX du 11 mai 2020.
- Attendu que le club de Fontaine les Dijon est retenu en U14R pour la saison 2020-2021, en référence à son équipe U13 n°1 évoluant en U13 Inter Secteur phase Printemps de la saison 2019-2020, Attendu que le club de Fontaine les Dijon est retenu en U15R pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U14R de la saison 2019-2020,
 - Par conséquent, la candidature de Fontaine les Dijon est étudiée en référence de l'équipe U13 n°2 du club Fontaine les Dijon de la saison 2019-2020 évoluant U13 D2 Phase Automne, comme défini par la décision du COMEX du 11 mai 2020.

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats, les détails sont présentés en annexes.

Sous réserve des dossiers en cours, et sous réserve des engagements des clubs, la DTD transmet à la commission sportive, les pré-engagements pour le niveau U15 D1 :

BEAUNE	FONTAINE LES DIJON	MVF
CHEVIGNY ST SR	GEVREY	ST APOLLINAIRE
DFCO	IS SELONGEY	USCD
MPL		

Il est à noter qu'en cas de désistement de l'une des équipes, il a été procédé au départage des clubs classés 11 et $12^{\grave{e}^{me}}$ en calculant le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club. : DAIX : 0,125 JDF21 : 0,142

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel (achapon@cote-dor.fff.fr) *avant le 10 juillet prochain.*

IV- RECEPTION - ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U18 D1

Les 17 clubs suivants ont candidaté pour 10 places disponibles en U18 D1:

AUXONNE	FAUVERNEY	IS SELONGEY	MVF
BEAUNE	FONTAINE LES DIJON	JDF 21	QUETIGNY
CHEVIGNY ST SR	GEVREY	LONGVIC	ST APOLLINAIRE
DAIX	GJ GENLIS VILLERS	MARSANNAY	USCD
TILLES FC			

Equipe de référence

- Attendu l'application des règlements des championnats jeunes suite au vote de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,
- Attendu que le club de Beaune n'est pas retenu en U18 R pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U17R de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de Beaune n'a pas candidaté ni en U17R, ni en U16R1, ni en U16R2 pour la saison 2020-2021.
 - Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U17 R de la saison 2019-2020.
- Attendu que le club de **Chevigny St SR est retenu en U17 R** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U16 R2 de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de **Chevigny St SR est retenu en U16 R2** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U15 Inter secteur de la saison 2019-2020,
 - Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 n°2 évoluant en U15 D2 de la saison 2019-2020.
- Attendu que le PV de la commission sportive de la ligue BFC du 26 juin 2020 indique que le club de Daix s'est désisté et ne jouera pas en U16 R2 la saison 2020-2021.
 Par conséquent leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 n°1 évoluant en U15 D1 de la saison 2019-2020.
- Attendu que le club de **USCD n'est pas retenu en U18R** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U17R de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club **de USCD n'a pas candidaté en U17R** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U16 R1 de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de **USCD est retenu en U16R1** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U15R de la saison 2019-2020.
 - Par conséquent leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U17 R de la saison 2019-2020.

- Attendu que le club de **Fontaine les Dijon** n'a pas candidaté en U18R, en référence à son équipe U17R de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club **de Fontaine les Dijon est retenu en U17 R** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U16 R2 de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club **de Fontaine les Dijon est retenu en U16 R2** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U15 D1 de la saison 2019-2020,
 - Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe n°1 évoluant en U17 R
- Attendu que le club de Is-Selongey n'a pas candidaté en U18R pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U17R de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de Is-Selongey est retenu en U17 R pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U16 R2 de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de Is-Selongey est retenu en U16 R2 pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U15 D1 de la saison 2019-2020,
 - Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U17R de la saison 2019-2020.
- Attendu que le club de Quetigny n'a pas candidaté ni en U18R, en référence à son équipe U17R de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de **Quetigny n'a pas candidaté ni en U17R, ni en U16R1, ni en U16R2** pour la saison 2020-2021,
 - Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U17 R de la saison 2019-2020.
- Attendu que le club de **St Apollinaire** est retenu en U18R pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U17R de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de **St Apollinaire est retenu en U17 R** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U16 R2 de la saison 2019-2020,
 - Attendu que le club de **St Apollinaire n'a pas candidaté ni en U16 R1, ni en U16 R2** pour la saison 2020-2021 en référence à son équipe U15 D2 de la saison 2019-2020,
 - Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe n°1 évoluant en U15 D2 de la saison 2019-2020.
- Attendu que les clubs de JDF21, Gevrey, n'ont pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective est étudiée en référence à leur équipe U15 n°1 évoluant en U15 D1 lors de la saison 2019-2020.
- Attendu que les clubs de Fauverney, Longvic, GJ Genlis Villers, Marsannay, Tilles FC n'ont pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective est étudiée en référence à leur équipe U15 n°1 évoluant en U15 D2 lors de la saison 2019-2020.
- Attendu que le club Auxonne n'a pas candidaté au niveau régional, leur candidature est étudiée en référence à leur équipe U15 n°1 évoluant en U15 D3 lors de la saison 2019-2020.

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats, les détails sont présentés en annexes.

Sous réserve des dossiers en cours, et sous réserve des engagements des clubs, la DTD transmet à la commission sportive, les pré-engagements pour le niveau U18 D1 :

BEAUNE	IS SELONGEY	QUETIGNY
DAIX	JDF 21	ST APOLLINAIRE
FONTAINE LES DIJON	MVF	USCD
GEVREY		

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel (achapon@cote-dor.fff.fr) avant le 10 juillet prochain.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

La Présidente : P TILLOL